

*Interpellation présentée par le député:*

*Monsieur Claude Marcet*

*Date de dépôt: 17 mars 2005*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Dysfonctionnements informatiques à l'Hospice général**

J'apprends par les journaux que l'une des causes de la perte extraordinaire de 46 millions récemment annoncée est due, pour un montant de quelque 4 millions, à un problème informatique.

Question :

Quelle est d'une part la cause exacte de ce dysfonctionnement informatique et pourquoi il n'a pas été possible de récupérer la moindre information permettant d'éviter la perte à hauteur de ce qui est annoncé dans les journaux et d'autre part qui est responsable du choix du logiciel, de sa mise en place et de sa maintenance.

Dans le privé, une perte informatique du centième du montant en question aurait eu pour les responsables de douloureuses conséquences.